



la Convention  
de la Baie-James  
et du Nord québécois

**Comité consultatif  
pour l'environnement  
de la Baie-James**

ᐅ.ᐅ.ᐅ. ᐅ.ᐅ.ᐅ.  
ᐅ.ᐅ.ᐅ.  
ᐅ.ᐅ.ᐅ.ᐅ.ᐅ.

Siège social:  
Baie-du-Poste  
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec  
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:  
Édifice Marly  
3900, rue de Marly, 4<sup>e</sup> étage,  
boîte 50,  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4E4  
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 80<sup>e</sup> RÉUNION  
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE JAMES  
(ADOPTÉ)**

- DATE :** Le 10 décembre 1993
- ENDROIT :** Lapointe, Rosenstein  
1010, Sherbrooke Ouest  
Bureau 1100  
Montréal (Québec)
- ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Philip Awashish, président, ARC  
Alan Penn, vice-président, ARC  
Paul Wilkinson, ARC  
Pierre Lauzon, Canada  
Mme Diane Morneau, Canada  
MM. Pierre Paulhus, Canada  
Louis Archambault, Québec  
Robert Daigneault, Québec  
Gilles Frisque, Québec  
M. Hervé Chatagnier, secrétaire, CCEBJ
- ÉTAIENT ABSENTS :** MM. Willie Iserhoff, ARC  
René Boudreault, Canada  
Mme Marie Lessard, Québec
- PARTICIPANTS :** MM. Pierre Després, Bureau de soutien de  
Point 7 à l'ordre l'examen public du projet Grande-Baleine  
du jour Philip Raphals, Bureau de soutien de  
l'examen public du projet Grande-Baleine  
Fred Whoriskey, Bureau de soutien de  
l'examen public du projet Grande-Baleine



---

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président souhaite la bienvenue à M. Pierre Lauzon, nouveau membre du Comité, et déclare la réunion ouverte à 10h45. L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des comptes rendus de la 78<sup>e</sup> et de la 79<sup>e</sup> réunions;
3. Affaires découlant de la dernière réunion :
  - 3.1 Financement du secrétariat;
  - 3.2 Correspondance signée par le président depuis la dernière réunion;
4. Politique linguistique dans le cadre du régime de protection de l'environnement;
5. Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) : pré-publication des règlements;
6. Exploitation forestière :
  - 6.1 Plans quinquennaux d'aménagement forestier;
  - 6.2 Modification à la Loi sur les forêts;
7. Rencontre avec des représentants du Bureau de soutien de l'examen public du projet Grande-Baleine;
8. Consultations sur le prochain plan de développement d'Hydro-Québec;
9. Varia :
  - 9.1 Code d'éthique pour la recherche en milieu nordique;
  - 9.2 Contamination de la nappe phréatique à Chisasibi;
10. Date et lieu de la prochaine réunion

## 2. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DE LA 78<sup>e</sup> ET DE LA 79<sup>e</sup> RÉUNIONS

Les comptes rendus de la 78<sup>e</sup> et de la 79<sup>e</sup> réunions sont adoptés sans modification.

## 3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

### 3.1 Financement du secrétariat

Le Comité prend connaissance d'une lettre, du 5 novembre dernier de M. Claude St-Charles, au secrétaire joignant copie d'une lettre du ministre du Conseil du Trésor concernant les coupures budgétaires. Rappelons que dans une lettre du 14 septembre dernier, le ministre de l'Environnement du Québec informait le

---

Comité que le Conseil du Trésor fédéral avait décrété une réduction budgétaire des fonds de subvention et contribution, ce qui affecterait directement les budgets du Comité.

Après avoir fait la lecture de la lettre du ministre du Conseil du Trésor, le Comité reconnaît que le gouvernement du Canada s'était engagé, pour l'année 1993-1994, à réduire de 10% les programmes de subventions et contributions. Cependant, le Comité constate ainsi que cet objectif de réduction de 10% n'est pas nécessairement applicable à chacun des programmes de subventions et contributions. Il s'agit d'une moyenne à atteindre.

Dans ce contexte, le Comité décide d'écrire à M. Claude St-Charles pour obtenir des précisions quant à la décision politique de réduction de la contribution du gouvernement fédéral particulière au Comité.

### **3.2 Correspondance signée par le président depuis la dernière réunion**

Le président et le secrétaire font part de la correspondance signée par le président depuis la dernière réunion.

## **4. POLITIQUE LINGUISTIQUE DANS LE CADRE DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Tel que convenu à la 78<sup>e</sup> réunion, le Comité fait l'examen d'un nouveau projet de lettre à l'intention de M. Kenny Blacksmith, vice-président de l'Administration régionale crie (ARC), concernant une proposition de politique linguistique dans le cadre du régime de protection de l'environnement.

Rappelons que le 29 janvier 1993, l'ancien vice-président de l'Administration régionale crie, M. Diom Roméo Saganash, faisait part au Comité de la position de l'ARC concernant une politique linguistique dans le cadre du régime de protection de l'environnement. Compte tenu que cette position était proche de celle premièrement suggérée par le Comité, on avait alors décidé d'ajouter à la première proposition du Comité le fait que d'exiger des résumés détaillés implique nécessairement une consultation auprès des Cris dans le but de s'assurer que ces sommaires soient pertinents. On convient que cette proposition établirait les exigences minimales.

---

Après discussion, le Comité apporte des modifications au projet de lettre à l'intention de M. Kenny Blacksmith et l'adopte tel que modifié.

5. **LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCEE) : PRÉ-PUBLICATION DES RÈGLEMENTS**

Le Comité fait l'analyse d'une deuxième version d'un projet de mémoire sur les projets de règlements pour la mise en oeuvre de la LCEE.

On discute du point fondamental à savoir si le Comité devrait se prononcer sur l'application de la LCEE sur le territoire de la Baie James. Certains membres expriment leurs opinions à l'effet que cette loi ne devrait pas s'appliquer sur le territoire, compte tenu qu'il existe déjà une procédure d'évaluation des projets en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ).

D'autres membres expriment leurs points de vue à l'effet que dans le projet de mémoire, le Comité ne se prononce pas sur l'application de la LCEE, mais vise à améliorer les règlements d'application de cette loi suite aux expériences de l'application du régime de la CBJNQ sur le territoire de la Baie James. Ces mêmes membres proposent d'ailleurs des modifications dans ce sens au projet de mémoire.

Après discussion, le président propose un vote sur l'adoption du projet de mémoire tel que modifié.

Sont en faveur : 3 membres  
Sont opposés : 5 membres  
S'abstient : 1 membre  
Sont absents : 3 membres

Aucun mémoire sur les règlements ne sera transmis et le président invite ceux qui le désirent à transmettre leurs commentaires sur les règlements en leur propre nom.

6. **EXPLOITATION FORESTIÈRE**

6.1 **Plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestier (PGAF et PQAF)**

Le sous-comité foresterie (MM. Alan Penn et Gilles Frisque) informe les membres qu'ils ont l'intention de rencontrer

---

l'Administrateur régional des Forêts, M. André Paul, en janvier. Rappelons que M. Paul avait préalablement écrit à deux reprises au CCEBJ pour demander une rencontre afin d'échanger sur les moyens d'améliorer l'efficacité de la consultation sur les PQAF et leurs modifications.

Par ailleurs, le Comité prend note d'une lettre de M. André Paul, en date du 5 novembre dernier, informant le Comité du dépôt pour le 1<sup>er</sup> décembre 1993 des PQAF (1994-1998). Le secrétaire informe le Comité que le PQAF pour l'aire commune 87-04 avait été reçu au secrétariat le 6 décembre 1993.

Le Comité discute de la proposition contenue dans un memorandum de M. Alan Penn, daté du 27 septembre dernier, concernant une approche du CCEBJ pour l'analyse des PGAF. Après discussion, le Comité décide de retenir cette approche et mandate le sous-comité foresterie de préparer un projet de mémoire d'ici la mi-février 1994 avec un sommaire exécutif. Les membres conviennent de faire part de leurs commentaires sur le contenu du memorandum de M. Penn en janvier 1994. Il est aussi convenu d'écrire au sous-ministre du ministère des Forêts (MFO) pour réitérer le besoin du Comité d'obtenir la collaboration du MFO (assistance technique, disponibilité des données, etc.).

De plus, on demande au secrétaire de préparer un tableau identifiant les modifications aux PQAF 1989-1993 telles que soumises au Comité.

Enfin, le secrétaire dépose à titre de renseignements, une copie d'un document du Comité d'examen concernant l'autorisation d'un campement forestier pour la construction d'un chemin forestier (N-818) de la compagnie Donohue inc. Compte tenu que les membres du Comité d'examen n'avaient pu atteindre un consensus sur une recommandation concernant ce projet, le document transmis au sous-ministre de l'Environnement le 3 décembre dernier, fait part de la position des membres nommés par l'ARC et de ceux nommés par le Québec. Il est convenu que ce sujet sera discuté plus en détail à la prochaine réunion.

## 6.2 Modifications à la Loi sur les forêts

Le Comité prend connaissance du projet de Loi 108, loi modifiant la Loi sur les forêts et abrogeant diverses dispositions législatives. Selon les informations obtenues par le secrétaire, ce projet de loi a passé l'étape de la 2<sup>e</sup> lecture à l'Assemblée nationale et ira en troisième lecture sous peu. On discute des implications des articles 25.2 et 25.3 du projet de loi qui sont les suivantes :

25.2 Le ministre peut, de façon exceptionnelle et après consultation des ministères concernés, prescrire, pour une unité territoriale donnée, des normes d'intervention forestière différentes de celles fixées par règlement lorsque ces dernières ne permettent pas de protéger adéquatement l'ensemble des ressources de cette unité en raison des caractéristiques du milieu propres à celle-ci et de la nature du projet qu'on entend y réaliser.

25.3 Le ministre peut, lors de l'approbation du plan quinquennal ou du plan général et après la consultation visée à l'article 58.2, autoriser le bénéficiaire à appliquer, pour une unité territoriale donnée, des normes d'intervention forestière différentes de celles fixées par règlement lorsque les caractéristiques du milieu propres à cette unité et la nature du projet qu'on entend y réaliser le justifient.

Ces normes devront faire l'objet d'une consultation préalable auprès des ministères concernés.

Le Comité soulève la possibilité d'abuser de ces deux articles et note qu'aucun mécanisme de consultation publique n'est prévu.

Après discussion, on demande au sous-comité foresterie de préparer un projet de lettre concernant les commentaires du Comité sur ce projet de loi.

Par ailleurs, le secrétaire dépose une copie du règlement modifiant le Règlement sur les plans et rapports d'aménagement forestier (Gazette officielle du Québec, 27 mai 1992, 124<sup>e</sup> année, no. 22, partie 2, pp. 3634-3635).

7. **RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DU BUREAU DE SOUTIEN DE L'EXAMEN PUBLIC DU PROJET GRANDE-BALEINE**

Le président souhaite la bienvenue aux représentants du Bureau de soutien de l'examen public du projet Grande-Baleine qui sont invités par le Comité à faire une présentation sur le bureau et ses activités.

M. Pierre Després explique l'origine et le mandat du Bureau de soutien qui a été créé en vertu d'un protocole d'accord signé entre les gouvernements, les Cris et les Inuit afin d'harmoniser

Les différents processus d'évaluation et d'examen applicables au projet Grande-Baleine.

M. Després dépose deux tableaux (ci-joint) illustrant l'organigramme du Bureau de soutien ainsi que leur budget.

MM. Whoriskey et Raphals décrivent les activités scientifiques du Bureau de soutien et déposent des exemplaires d'un document synthèse.

Une période d'échanges entre le Comité et les représentants du Bureau de soutien suit. Cette échange porte sur l'analyse de conformité de l'entreprise par les comités et commissions avec l'aide du Bureau de soutien. Après cette échange, le président remercie les représentants du Bureau de soutien pour leur présentation instructive.

8. **CONSULTATIONS SUR LE PROCHAIN PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'HYDRO-QUÉBEC**

Mme Diane Morneau fait un bilan des dernières rencontres avec Hydro-Québec sur le prochain plan de développement (1996). Rappelons que ces rencontres s'insèrent dans le cadre de la consultation publique d'Hydro-Québec sur le plan de développement.

Mme Morneau soulève plusieurs interrogations quant au rôle du Comité dans ces consultations (appartenance à quel champ d'intérêt, comment répondre aux questionnaires, etc.).

Après discussion et compte tenu du manque de temps, on décide de reporter cet item à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

9. **VARIA**

9.1 **Code d'éthique pour la recherche en milieu nordique**

Faute de temps cet item est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.


9.2 **Contamination de la nappe phréatique à Chisasibi**

Faute de temps cet item est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

---

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est prévue pour la mi-février à un endroit qui reste à déterminer.

  
**HERVÉ CHATAGNIER**  
Secrétaire

94 03 28